



Mars 2025

Rapport annuel définitif 2024 du Comité de Surveillance Commun à l'ensemble des Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERin)

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie auprès de CARDIF ASSURANCE VIE et auprès d'ASSU-VIE, et d'épargne retraite auprès de CARDIF RETRAITE, compagnies d'assurances qui font partie du groupe BNP Paribas (pour CARDIF ASSURANCE VIE et CARDIF RETRAITE) et GROUPAMA (pour ASSU-VIE).

La loi a organisé son indépendance notamment à travers la composition des membres de ce Comité de Surveillance Commun (dont le principe a été adopté par les adhérents réunis en Assemblée Générale le 26 mai 2020) à l'ensemble des Plans d'Épargne Retraite individuels (PERin). Pour garantir cette indépendance, 50% au moins des membres de ce comité, élus par l'Assemblée Générale des adhérents, sont obligatoirement libres de tout lien avec l'assureur.

En adhérant au Plan d'Épargne Retraite individuel, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a pour mission de vous représenter auprès de BNP Paribas Cardif et/ou CARDIF RETRAITE de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur et doit vous en rendre compte dans un rapport annuel, consultable sur le site de vote prévu pour chaque Assemblée Générale et sur le site de l'association.

Membres du Comité de surveillance commun des Plans d'Épargne Retraite Individuels

M. **Patrick JOACHIMSMANN**, adhérent aux contrats BNP Paribas Multiplacements PER et Complice Retraite PER, nommé par le Conseil d'administration de l'Association, Président du comité,

M. **Jean-Louis CAYROL**, adhérent au contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège PER, ancien délégué général de l'association,

Mme **Patricia CHASSAGNE**, adhérente au contrat CARDIF Essentiel Retraite PER, ancienne Conseillère en Gestion de Patrimoine Indépendante,

M. **Jean-Louis KERMARREC**, adhérent au contrat CARDIF Essentiel Retraite PER, ancien délégué général de l'association,

M. **Marc MAMMANA**, adhérent au contrat PER PANTHEA, administrateur de l'UFEP

M. **Alain MARAIS**, adhérent au contrat CARDIF Elite Retraite PER, ancien Haut Fonctionnaire des ministères des Finances et de la Justice, administrateur de France Mutualiste

Mme **Ghislaine ROYER**, adhérente au contrat BNP Paribas Multiplacements PER, actuaire et sociologue.

M. Philippe BERNARDI, Invité

Les statuts de l'association UFEP et le rôle du Comité de surveillance peuvent être consultés sur le site : www.ufep.fr

1 - Environnement macro-économique et financier (sources IMF, banque de France et France Assureurs, BNP Paribas)

L'environnement de l'assurance vie (sources IMF, banque de France et France Assureurs, BNP Paribas)

Au cours de l'année 2024, au niveau mondial, la situation économique a d'abord été marquée par une reprise progressive, qui s'est consolidée au fil du temps grâce à la vigueur de l'économie américaine. La Chine dont la situation est particulièrement scrutée par les analystes montre des signes de ralentissement en dépit d'une reprise portée par une politique économique volontariste. Le recul de l'inflation est conforté par les perspectives de prix de l'énergie à la baisse. Le ralentissement avéré de l'activité économique au niveau mondial génère une attente de nouvelles baisses des taux par les banques centrales : A la mi-septembre le cycle de baisse des taux a démarré de manière vigoureuse avec une baisse de 50 BP de la part de la Réserve Fédérale américaine. En Europe, malgré une croissance modérée, la situation reste fragile en raison des instabilités politiques et des tensions commerciales qui alarment les consommateurs. La France en est un exemple particulier en dépit de prévisions de croissance économique autour de 1%, d'une inflation et d'un taux de chômage encore sous contrôle.

En 2025, la conjoncture va largement dépendre de la réorientation de la politique intérieure et étrangère du gouvernement américain.

En matière d'assurance vie la collecte reprend des couleurs et confirme son attractivité...

Les chiffres publiés par **France Assureurs** montrent pour l'exercice 2024 un niveau de collecte nette de près de +30 Mds €. Les cotisations affichent une hausse de +14% à 173,3 Mds € avec une part de cotisations en UC (Unités de Compte) de 38% en légère baisse relativement aux 40% de 2023. Les prestations s'élèvent à 143,8 Mds € en recul de 5% tant sur les supports en euros que sur les supports en UC. Au total l'encours de l'assurance vie s'élève à 1989 Mds € à la fin décembre 2024 en hausse +4,2% sur l'année.

...pendant que le marché du PER assurantiel poursuit sa croissance

En effet dans le même temps la collecte nette du PER assurantiel est en hausse de +17% à +9,9 Mds € (de même l'encours des supports « eurocroissance » s'établit à 11,1 Mds € en hausse de +24% sur un an).

Fin décembre 2024, les PER comptabilisent 6,9 Mio d'assurés pour un encours de 92,8 Mds € (dont 45% d'UC). Les entreprises d'assurance détiennent près de 80% de l'ensembles des encours en PER.

A la fin septembre 2024, 63,2% des encours de l'assurance vie sont placés en titres d'entreprises.

Du côté de la gestion d'actifs

De manière générale la stratégie adoptée par les gestionnaires d'actifs du Groupe BNP Paribas est homogène pour l'ensemble des Fonds en Euros gérés. En revanche elle s'adapte aux conditions particulières (flux entrants et sortants, durations etc...) des Fonds Cantonnés des PERP, CARDIF RETRAITE, CARDIF ASSURANCE VIE.

Les gestionnaires d'actif ont pu bénéficier de marchés actions robustes. Sur les marchés de taux les arbitrages et les flux ont permis de se repositionner et de manière opportune sur des niveaux plus attractifs et d'allonger les durations, sans sacrifier la qualité des risques. Ce renforcement de la poche Obligataire s'est souvent effectué en puisant dans la trésorerie ou grâce au flux entrants très positifs pour les nouveaux produits PERin.

En matière d'Actions les gestionnaires d'actifs restent encore prudents du fait des signes de ralentissements et des performances enregistrées au cours des deux dernières années.

La Loi Industrie Verte

L'assurance vie et les PER vont devoir intégrer les dispositions de la Loi Industrie Verte (LIV). La loi n°2023-973 relative à l'industrie verte, publiée le 24 octobre 2023 au Journal officiel, a pour objectif d'accélérer la réindustrialisation du pays et de faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe. Cet objectif passe par la mobilisation de l'épargne privée, principalement via deux mesures : l'instauration d'une part d'actifs non cotés dans l'assurance vie et le plan épargne retraite (PER) d'une part, et la création d'un nouveau livret d'épargne pour les jeunes, d'autre part.

En pratique, en sus de la gestion libre qui reste bien entendu toujours possible, l'offre doit s'étoffer de formules nouvelles. Ainsi pour les contrats PER apparaît une obligation de proposer des profils de gestion (prudent, équilibré, dynamique, offensif) qui s'imposent lorsque l'adhérent choisit la gestion pilotée plutôt qu'une gestion libre. Chaque profil comporte une fraction de placements en actifs non cotés en bourse (souvent des PME et des ETI). Cette fraction décroît au fil du temps. Par exemple dans le profil prudent il y a 6% de non coté à 20 ans de la retraite et zéro à 10 ans de la retraite ; dans le profil offensif il y a 15 % de non coté à 20 ans de la retraite et 6% à 10 ans de la retraite.

Certaines de ces évolutions se traduisent par des résolutions spécifiques qui seront soumises, et commentées, au vote des adhérents lors de l'AGO du 22 mai 2025.

2 - Les contrats PERin gérés par l'assureur CARDIF RETRAITE

- **BNP Paribas Multiplacements PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et rente s'élève à 45940 (37589 au 31/12/2023) dont 13 en phase de rente. 985 transferts entrants (dont 332 internes : PERP, PER Madelin...) sont enregistrés. Sur cette période on relève 54 décès, 12 sorties en rente, 1 183 sorties en capital (dont 440 opérations de transferts individuels sortants, 204 rachats exceptionnels).

Le taux de renonciation s'affiche à 0,1%.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 726 M€ en progression de près de 40% par rapport à 2022 (525 M€) avec un encours moyen par adhérent de 15 806€. Il se répartit de manière équilibrée entre fonds en € (51%) et UC (49%).

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 205 M€.

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 51% sur le fonds en euros et 49% sur les unités de compte.

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € et sur les UC s'élèvent au maximum à 0,7%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par CARDIF pour le compte de l'Association.

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Le taux de rendement brut est de 2,67% (2,53% en 2023). Après utilisation de réserves qui appartiennent aux adhérents le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,75% net de frais (3% en 2023). Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et rente s'élève à 10561 (8544 au 31/12/2023) dont 4 en phase de rente, pour des encours de 574 M€ (406 au 31/12/2023). 667 transferts entrants (dont 304 internes : PERP, PER, Assurance Vie...) sont enregistrés. Sur cette période sont notés 7 décès, 1 sortie en rente, 261 sorties en capital (dont 75 rachats totaux).

Le taux de renonciation s'affiche à 0,1%.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 574 M€ en progrès de 41% à 2023 avec un encours moyen par adhérent de 54 324€. Il se répartit à hauteur de 53% pour le fonds en € et 47% pour les UC.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 158 M€.

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 63% sur le fonds en euros et 37% sur les unités de compte.

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € et sur les UC s'élèvent au maximum à 0,7%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Le taux de rendement brut est de 2,67% (2,53% en 2023). Après utilisation de réserves qui appartiennent aux adhérents le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,75% net de frais (3% en 2023). Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

Nb : Du fait de la fermeture du produit à la commercialisation, les adhésions au CARDIF Essentiel Retraite sont arrêtées au profit du CARDIF Elite Retraite (cf. ci-dessous). Cela explique le phénomène d'attrition et des transferts externes constatés dans les chiffres présentés. Les versements des adhérents restent toutefois possibles sur ce contrat.

Ainsi, le nombre d'adhérents en phase épargne et rente s'élève à 6266 (6879 au 31/12/2023), pour des encours de 372 M€ (373 au 31/12/2023). Il n'y a plus de nouveaux adhérents. 61 transferts entrants (dont 16 internes : PERP, PER professionnels) sont enregistrés. Sur cette période sont enregistrés 13 décès, 6 sorties en rente, 863 sorties en capital (dont 82 rachats totaux).

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 372 M€ avec un encours moyen par adhérent de 59305€. Il se répartit à hauteur de 34% sur le fonds € et 66% sur les UC.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 27 M€ (33% investis sur le fonds en €).

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 0,8% et à 0,85% sur les UC.

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Pour 2024, le taux de rendement brut est de 2,67% (2,53% en 2023). Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,65% net de frais (2,9% en 2023). Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

- **CARDIF Elite Retraite PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et de rente (1 rentier) s'élève à 25887 (18940 au 31/12/2023), pour des encours de 1 026 M€ (641 au 31/12/2023). 4528 transferts entrants (dont 1272 internes : PERP, PER) sont enregistrés. Sur cette période sont notés 33 décès, 5 sortie en rente, 1816 sorties en capital (dont 87 rachats totaux).

Le taux de renonciation s'élève à 0,1%.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 1 026 M€ contre 641 en 2023 avec un encours moyen par adhérent de 40 k€. Il se répartit de manière stable à hauteur de 36% sur le fonds en € et 64% sur les UC.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 367 M€. Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 48% sur le fonds en euros et 52% sur les unités de compte.

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 0,8%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Concernant les UC :

	Frais de gestion annuels	
	Frais de gestion administrative	Frais lié à la convention de gestion
Gestion pilotée	0,85% maximum par an	néant
Gestion libre	- 0,85 % maximum pour les unités de compte - 1,05 % maximum pour les unités de compte de type Autre Fonds d'Investissement Alternatif (Autre FIA)	néant
Gestion à horizon	0,85% maximum par an	néant
Gestion déléguée		1% maximum

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Pour 2024, le taux de rendement brut est de 2,67% (2,53% en 2022). Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,65 net de frais (2,9% en 2023). Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

• **Complice Retraite PER**

Le contrat est distribué par le groupe d'assurance MATMUT. Le nombre d'adhérents en phase épargne et de rente (1 rentier) s'élève à 10681 pour des encours de 28,4 M€ (15 au 31/12/2023). L'encours moyen par adhérent s'établit à 2,7 k€.

En 2024 sont enregistrées 110 opérations de transferts entrants. Notons également 10 décès et 47 sorties en capital.

Le taux de renonciation s'élève à 0,9%.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 28,4 M€ contre 15 en 2023 avec un encours moyen par adhérent de 2660 €. Il est investi à hauteur des 2/3 sur le fonds en euros.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 13 M€ (72% investis sur le fonds en €).

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 0,8%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Concernant les UC :

	Frais de gestion annuels	
	Frais de gestion administrative	Frais lié à la convention de gestion
Gestion pilotée	0,85% maximum par an	néant
Gestion libre	- 0,85 % maximum pour les unités de compte - 1,05 % maximum pour les unités de compte de type Autre Fonds d'investissement Alternatif (Autre FIA)	néant
Gestion à horizon	0,85% maximum par an	néant
Gestion déléguée		1% maximum

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Pour 2024, le taux de rendement brut est de 2,67% (2,53% en 2023). Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,65% net de frais (2,9% en 2023). Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

• **Panthéa PER**

Le contrat est distribué par une « Marketplace » nommée NORTIA (filiale du groupe DLPK implanté à Roubaix). Elle est au service des Conseillers en Gestion de Patrimoine.

Avec 555 adhérents au 31/12/2024, ce produit démarre lentement. Le montant des versements effectués s'élève à 12 M€ et l'encours représente 20,1 M€ investis à hauteur de 35% en fonds en €. Cela donne un encours moyen par adhérent de 36,3 k€

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 1%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Concernant les UC :

	Frais de gestion annuels	
	Frais de gestion administrative	Frais liés à la gestion du mandat d'arbitrage
Gestion pilotée	1% maximum par an	néant
Gestion à horizon		1% maximum
Gestion libre		néant
Gestion profilée		1% maximum

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Pour 2024, le taux de rendement brut est de 2,67% (2,53% en 2023). Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,44% net de frais (2,69% en 2023). Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

- **Lucya Cardif PER**

Ce PER est en phase de démarrage (octobre 2024). Distribué par Lucya/Epargne Family via le site www.assurancevie.com il comptabilise 749 adhérents au 31 décembre 2024 et un encours de 6 M€.

Les frais

Les frais prélevés par l'assureur au titre du fonds en € s'élèvent au maximum à 0,7%. Par ailleurs les nouveaux adhérents à ce PERin ont adhéré à l'UFEP en s'acquittant d'un droit d'admission unique de 20€ perçu par BNP Paribas Cardif pour le compte de l'Association.

Concernant les UC :

	Frais de gestion annuels	
	Frais de gestion administrative	Frais liés à la convention de gestion
Gestion pilotée PER	0,50 % maximum	
Gestion libre	0,50 % maximum	
Gestion à horizon	0,50 % maximum	
Gestion déléguée	0,50 % maximum	0,25 % maximum

Les frais sur versement en phase Epargne et les frais en cas de sortie respectent les dispositions de la Notice.

Pour 2024, le taux de rendement brut est de 2,67%. Le taux de rendement servi au titre du fonds en euro est de 2,65%. Ce taux s'applique également aux adhérents en phase de rente.

3 - Traitement des réclamations

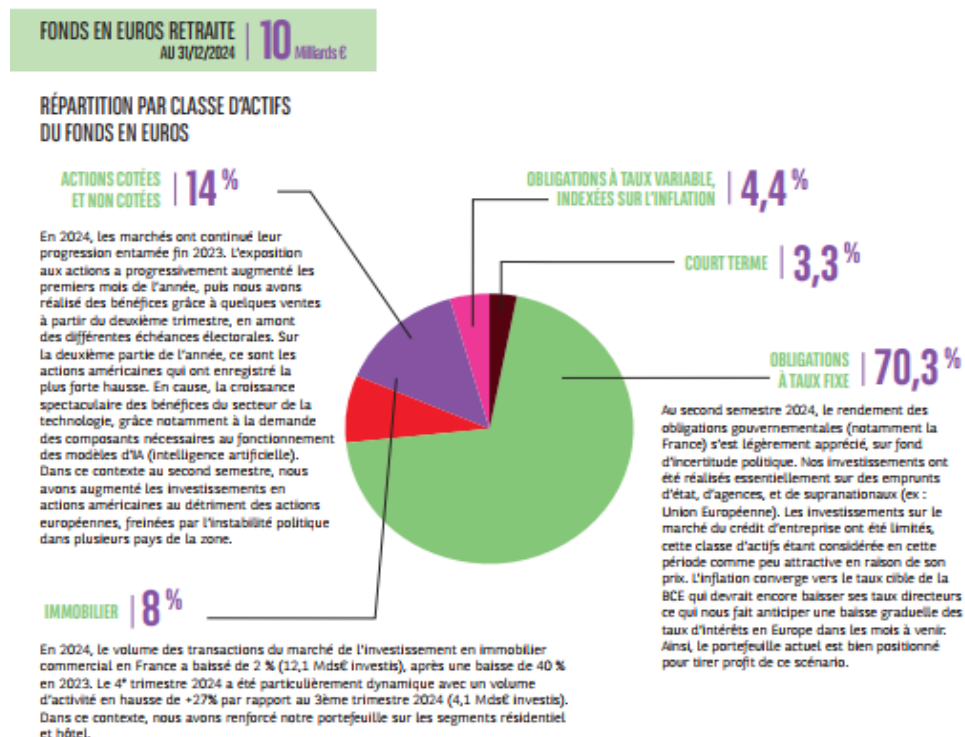
En 2024 seules les réclamations écrites (BNP Paribas Cardif et le Réseau de la banque de détail) ont été comptabilisées. Il y en a 120 (pour plus de 100 k contrats) en hausse de 14% sur 2023. Cela est principalement dû à un pic de réclamations concernant les contrats Cardif Elite Per et Cardif Essentiel Retraite (réseau digital courtage) ; Elles sont liées à l'offre de rachat de fonds cantonnés « H2O » réalisée en décembre 2024. Les délais et la qualité (respect des instruction du client) sont très majoritairement en cause.

4 - Gestion financière

Le Fonds en Euros de CARDIF RETRAITE au 31 12 2024

Les gestionnaires d'actif ont pu bénéficier de marchés actions et obligations robustes. Sur les marchés de taux les arbitrages et les flux ont permis de se repositionner opportunément sur des niveaux plus attractifs et d'allonger les durations, sans sacrifier la qualité des risques. Ces mouvements sont facilités en puisant largement dans la trésorerie et bien entendu en bénéficiant de flux entrants positifs pour les nouveaux produits PERin.

En matière d'Actions les gestionnaires d'actifs restent encore prudents notamment commencent à poindre un peu partout les signes de ralentissement. En Europe, malgré une croissance modérée, la situation reste fragile en raison des instabilités politiques et des tensions commerciales qui alarment les consommateurs. La France en est un exemple particulier en dépit de prévisions de croissance économique autour de 1%, d'une inflation et d'un taux de chômage encore sous contrôle. Les regards se tournent plutôt actuellement vers l'Amérique du Nord.



La poche obligataire à taux fixe de CARDIF RETRAITE dispose comme CARDIF d'une notation de très bon niveau « A+ »

Le risque Actions et diversifiés est investi principalement en Europe (47%) et en Amérique du Nord (25%).

Les décisions de gestion des différents fonds en euro (fonds cantonnés des PERP, fonds en euros de BNP Paribas Cardif, fonds en euros de CARDIF RETRAITE) sont cohérentes dans leur approche (vision des marchés) et adaptées opérationnellement aux horizons des produits concernés. A titre d'exemple, en matière de retraite l'horizon d'investissement est allongé relativement à des produits d'épargne plus classique.

Les unités de compte (cf. la synthèse des choix d'UC également en annexe)

Vous trouverez en annexe (Synthèse des UC) un tableau qui résume les principales Unités de compte souscrites par les adhérents.

- **BNP Paribas Multiplacements PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 200 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés.

Pour mémoire, BNP PARIBAS Perspective (anciennement BNP Paribas Retraite Responsable) représente 97 M€ d'encours soit environ 27% de l'encours en unités de compte du plan. La gestion de cette SICAV est faite par compartiment dont la prise de risque est adaptée à l'horizon de départ des assurés. Cette stratégie amène le gérant à privilégier les actifs sans risque au fur et à mesure que la date de départ en retraite choisi par l'adhérent se rapproche. Dans un environnement financier où les actifs sans risque ont un rendement faible, ce choix d'allocation peut se traduire par un rendement du contrat après frais, pénalisant pour les assurés. Dans le cadre de la loi LIV (Loi Industrie Verte), l'assureur travaille sur un produit de substitution destiné, outre la conformité avec la Loi, à offrir une liberté de gestion permettant de mieux s'adapter aux conditions actuelles des marchés financiers. Ce produit fera l'objet de décisions prises en AGO.

En attendant, conscient des difficultés, l'assureur, à l'instigation du Comité de Surveillance s'est organisé afin que le dernier compartiment avant l'âge de la retraite soit remplacé par un investissement dans le fonds en € cantonné.

Le Comité de Surveillance encourage systématiquement les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 600 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. La SICAV « BNP Paribas Perspectives » représente, via huit supports en UC proposés, environ 44 M€ soit 16% des encours du contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège PER (cf. ci-dessus commentaires concernant cette SICAV)

Le Comité de Surveillance encourage systématiquement les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 1000 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. Toutes les lignes restent en deçà de 4% de l'encours total. Par ailleurs 4% des lignes sont investies sur 6 compartiments de la SICAV « BNP Paribas Perspectives » (cf. ci-dessus) pour un montant total de près de 10 M €.

- **CARDIF Elite Retraite PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 1800 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. Toutes les lignes restent en deçà de 3% de l'encours total. Les 10 principales UC représentent moins de 20% des investissements totaux. Les valeurs liquidatives sont « stables » à la fin 2024.

- **Complice Retraite PER**

A ce stade de commercialisation une vingtaine de supports en UC ont été choisies parmi ceux proposés mais les investissements sont concentrés sur 4 lignes. Ce produit enregistre une certaine stabilité au niveau des valeurs liquidatives des UC fin 2024.

- **Panthéa PER**

Plus de 450 supports en UC parmi ceux proposés ont été choisis. La ligne la plus utilisée représente 13,67% des investissements.

- **Lucya Cardif PER**

Plus de 250 supports en UC parmi ceux proposés ont été choisis. La ligne la plus utilisée représente 18,83% des investissements.

5 - 1 Gestion administrative des plans

Les frais en cas de sortie sont de :

1,5% maximum prélevés sur chaque montant brut de rente versé au titre des frais de service de la rente, réduits à 1% en cas de rente unique.

0% en cas de sortie en capital ou en cas de déblocage anticipé.

Avis du Comité

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes des **Plans d'Epargne Retraite individuel couverts par le Comité commun** ainsi que leur équilibre actuariel, leur administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance commun **du 19 mars 2025**. Il sera envoyé par l'assureur à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Ce rapport est mis à disposition des adhérents sur le site internet www.ufep.fr et, durant la campagne de vote pour l'Assemblée Générale du 22 mai 2025, sur le site de vote ufep.vote.voxaly.com.

Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan

o o O o o

Synthèse des UC

(Les encours sont en €, les % sont calculés en fonction du total des encours)

• BNP Paribas Multiplacements PER

	Encours	
BNPP ACT MONDE ISR	29 548 421	8,25%
BNPP AQUA CL	24 570 091	6,86%
BNPP FD CLIM CHANG CL CAP	21 496 120	6,00%
BNPP DEV HUM	18 536 731	5,18%
BNPP PERSP LG TRM CL ATT	17 535 520	4,90%
BNPP MOIS ISR CL	14 541 882	4,06%
BNPP PER MDR 2025-2027 CL	13 874 909	3,87%
BNPP DISRUPTIVE TECH	13 714 299	3,83%
BNPP HLTHC INNO CLS	13 365 400	3,73%
BNPP PERSP 2034-2036 CL	12 755 719	3,56%

• BNP Paribas Multiplacements Privilège PER

	Encours	
BNPP PERSP 2028-2030 CL	9 415 216	3,51%
BNPP PERSP 2034-2036 CL	7 572 179	2,82%
BNPP PERSP 2025-2027 CL	6 930 900	2,58%
BNPP AQUA CL	6 859 201	2,56%
BNPP PERSP 2031-2033 CL	5 935 169	2,21%
BNPP PERSP LG TRM CL ATT	5 656 759	2,11%
COMGEST RENAISSANCE EUR C	5 344 548	1,99%
BNPP MOIS ISR CL	5 233 307	1,95%
BNPP PERSP 2037-2039 CL	5 050 761	1,88%
BNPPE SP 500 UC ETF EUR H	4 996 109	1,86%

• CARDIF Essentiel Retraite PER

	Encours	
COMGEST MDE C	9 625 638	3,94%
FID TAR 2030 EU FD A	6 963 133	2,85%
FID TARGET 2035 EURO F A	6 076 241	2,49%
FID TARGET 2040 EURO F A	5 756 668	2,36%
BNPP MOIS ISR I C	4 237 765	1,74%

- CARDIF Elite Retraite PER**

	Encours	
EURAZEO PRIVATE VALUE EUR	17315198	2,63%
FIDELITY TARGET 2035 FUND	14260887	2,17%
FIDELITY TARGET 2040 FUND	13873744	2,11%
BNP PARIBAS MOIS ISR I CA	13427801	2,04%
COMGEST MONDE C	13244335	2,01%
FIDELITY TARGET 2045 FUND	11336790	1,72%
FG Bonus PER 2023-2024	11055494	1,09%
FIDELITY TARGET 2050 FUND	7141888	1,08%
FIDELITY TARGET 2030 FUND	7137191	1,08%
DNCA INVEST - ALPHA BONDS	7097501	1,04%

- Complice Retraite PER**

	Encours	
EMERGING MARKETS EQUITIES	2315228	25,65%
US SELECT EQUITY FUND A E	2288972	25,36%
AXA WORLD FUNDS ACT EUROP	2210403	24,49%
PORTZAMPARC EUROPE PME IS	2084775	23,09%
BNP PARIBAS MOIS ISR I CA	24041	0,27%
CANDRIAM BONDS GLOBAL GOV	23793	0,26%
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN	16061	0,18%
ABN AMRO FUNDS PARNASSUS	11884	0,13%
OFI INVEST ESG MULTITRACK	10033	0,11%
DNCA INVEST - ALPHA BONDS	8024	0,09%

- Panthéa PER**

	Encours	
BNP PARIBAS MOIS ISR I CA	1800643	13,67%
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	476041	3,62%
QUADRIFOGLIO	439338	3,34%
CARMIGNAC CREDIT 2027 A E	381603	2,90%
TGP PHOENIX CMS OCTOBRE 2	362604	2,75%

- Lucya Cardif PER**

AMUNDI MSCI WORLD V UCITS	760259	18,83%
AMUNDI S&P 500 II UCITS E	514437	12,74%
ISHARES MSCI WORLD ESG SC	166981	4,13%
BNP PARIBAS HORIZON 2037-	139135	3,45%
AMUNDI NASDAQ-100 II UCIT	117075	2,90%